
DIPEM 1D

LISTE DES POSTES VACANTS

S. Bôné

A.S.H. :

Maîtres G de RASED :

TARASCON Le Pradelet élémentaire

CLIS :

FOIX GI Lucien Goron
LAVELANET GI
LAVELANET GII

Adjointes spécialisées (1) :

ITEP LA TOUR DU CRIEU 1 poste

IME La VERGNIERE 4 postes d'adjoint spécialisé
*(un Coordonnateur pédagogique pourra être désigné parmi l'équipe enseignante de l'établissement –
Cf circulaire du mouvement paragraphe 2.3.3)*

IME EYCHEIL 1 poste d'adjoint spécialisé
1 demi-poste d'adjoint spécialisé + Eycheil 0,25 dech dir + Castillon en C. 0,25 dech dir
*(un Coordonnateur pédagogique pourra être désigné parmi l'équipe enseignante de l'établissement –
Cf circulaire du mouvement paragraphe 2.3.3)*

SEGPA MIREPOIX 1 poste

Instituteurs éducateurs (2) :

EREA PAMIERES 4 postes

Concernant les postes vacants nécessitant un CAPA-SH option D (ou équivalent) ou un CAPA-SH option F (ou équivalent), il y aura une priorité d'affectation pour les personnels retenus pour un départ en formation à la rentrée 2013-2014 (Cf circulaire du mouvement paragraphe 2.3.2)

DIRECTEURS :

Chargés d'école à 1 classe:

ASTON
CAUMONT

Directeurs d'école de 2 à 9 classes :

EYCHEIL (dir 4 cl)
FOIX Les Bruilhols (dir 3 cl) priorité au faisant fonction
FOIX Le Cardié (dir 4 cl)
FOIX GI (dir 8 cl)
LA TOUR DU CRIEU maternelle (dir 5 cl)
MONTAUT (dir 3 cl)
SAVERDUN mat (dir 7 cl) priorité au faisant fonction
SAINT JEAN DU FALGA élémentaire (dir 6 cl)
VERNAJOUL (dir 3 cl)

ADJOINTS :

BONNAC
FOIX Lucien Goron GI (3 postes vacants)
FOIX Les Bruilhols
LA TOUR DU CRIEU élémentaire
LAVELANET GII (2 postes)
LES BORDES SUR ARIZE
LES CABANNES
LEZAT maternelle
MAZERES élémentaire (2 postes)
MONTOLIEU
PAMIERS Carmes
PAMIERS Condamines
PAMIERS Lestang élémentaire
RIEUX DE PELLEPORT
SAVERDUN Pierre et Marie Curie (2 postes)
SENTEIN
SAVERDUN maternelle
SAINT GIRONS St Alary
SAINT JEAN DU FALGA maternelle
SAINT PAUL DE JARRAT (2 postes)
SAINT PIERRE DE RIVIERE
SAINT YBARS
SAINTE CROIX VOLVESTRE
SAURAT
VARILHES Paul Delpech (2 postes)

Pour information :

Les postes suivants sont réservés pour le mouvement des professeurs des écoles stagiaires en 2013-2014

CRAMPAGNA
FOIX Le Courbet
FOIX Parmentier
LA TOUR DU CRIEU élémentaire
LESCURE
MAZERES maternelle
MERCUS
MIREPOIX maternelle
PAMIERS Cazalé
PAMIERS Condamines
SAINT GIRONS Guynemer
SAINT YBARS
VERNIOLLE maternelle

POSTES FLECHES « langues vivantes »

Espagnol :

FABAS

POSTES FRACTIONNES :

Postes pleins composés de décharges de direction ou PEMF:

Participations PNI :

LA TOUR DU CRIEU élém. 0,25 dech dir + LA TOUR DU CRIEU mat. 0,25 dech dir
+ SAINT JEAN DU FALGA 0,25 dech dir + SAINT JEAN DU FALGA 0,25 dech dir

TITULAIRES REMPLACANTS :

BRIGADE :

LAROQUE D'OLMES GI
LA TOUR DU CRIEU *
OUST
SAINT GIRONS Henri Maurel
VERNAJOUL

* (brigade de remplacement à dominante BFC cf circulaire du mouvement paragraphe 2.4.1)

BRIGADE spécialisée ASH (CAPA-SH ou équivalent) :

FOIX GI Lucien Goron

POSTES A PROFIL :

1-Vacants:

Conseiller Pédagogique Départemental Langues et Cultures Régionales OCCITAN (demi-poste)
+ 0,25 déch. PEMF FOIX Cadirac + 0,25 déch. PEMF FOIX Lucien Goron

Directeur de l'école de LAVELANET GII

Atelier relais Collège du Sabarthès à TARASCON

Enseignant en ULIS (3) :

MIREPOIX
PAMIERS Clg Pierre Bayle
SAVERDUN

Enseignant en ULIS PRO « Hors les murs » rattachement principal LEP de FERRIERES (3)

Maître E de RASED (3 postes)

LAVELANET GII
PAMIERS Cazalé
St GIRONS Henri Maurel

Priorité au sortant de formation soumis à l'obligation des 3 ans

2-Susceptibles d'être vacants suite à déclaration d'intention de participation au mouvement (4) :

/

(1) Prendre obligatoirement contact avec M. l'EN chargé de l'ASH (M. BERTEIN 05.67.76.52.82) et l'établissement :

- ITEP La Tour du Crieu : 05.34.01.39.39
- IME La Vergnière : 05.34.09.84.09
- IME Lézat : 05.61.69.13.70
- IME Eycheil : 05.61.66.65.03
- IME Saint Jean du Falga : 05.61.68.00.56

(2) Susceptible d'effectuer une partie du service en classe. Se renseigner auprès du chef d'établissement.

(3) Les candidats postuleront sur les postes identifiés UPI sur la liste des postes numérotés.

(4) Postes bloqués : un appel à candidature spécifique sera diffusé ultérieurement en cas de vacance effective.